

Délibération portant approbation des axes et priorités du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Sur proposition de la directrice de l'Ensib et du directeur général des services.

Le Conseil d'Administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve les axes et priorités du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027**, annexés à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 17

Votes exprimés : 24

Dont

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 27 juin 2024

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE

A blue ink signature of M. Marc BERGÈRE, written over the printed name.

La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

A blue ink signature of Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL, written over the printed name.

Présentation au conseil d'administration du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) 2025-2027 de l'Enssib

Depuis 4 ans, l'Etat fait évoluer sa contractualisation et son système d'allocation des moyens aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Après la mise en œuvre par le ministère du dialogue stratégique et de gestion (DSG) en 2020, puis du dialogue de performance, l'expérimentation des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) a été lancée en 2023 avec 34 établissements.

Le dialogue de performance 2024, un exercice préparatoire au COMP 2025

Le dialogue de performance (DP) est destiné à soutenir les établissements dans la préparation de leur Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP). Il doit permettre de gagner en capacité de pilotage, en particulier dans le champ des politiques prioritaires du gouvernement.

L'Enssib, faisant partie de la 3^{ème} vague de contractualisation, a réalisé une demande au printemps dans le cadre du dialogue de performance 2024 sur les axes suivants :

- Métiers d'avenir, métiers en tension : développer des formations d'avenir en gouvernance des données
- Transition écologique et développement soutenable (TEDS) : inscrire la trajectoire TEDS dans la durée
- Stratégie d'établissement : une bibliothèque numérique de référence pour les communautés professionnelles

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027, un appui à la stratégie de l'école

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance est un document stratégique qui formalise comment l'établissement, opérateur de l'Etat, met en œuvre les politiques publiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en cohérence avec sa propre politique. Il doit traduire la cohérence et l'ambition des actions portées par l'établissement.

Le COMP a vocation à rappeler l'ensemble des moyens dont bénéficie l'établissement au service des objectifs poursuivis. Chaque objectif doit décliner la façon dont l'établissement fait coïncider les attentes de l'Etat et sa propre stratégie.

L'Enssib, qui bénéficie d'un contrat aménagé sur 3 axes, va réaliser une demande durant l'été dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance sur les axes suivants :

- Métiers d'avenir, métiers en tension : de la gouvernance des données à l'Intelligence artificielle et déploiement de l'approche par compétences (APC)
- Transition écologique et développement soutenable (TEDS) : décliner la trajectoire TEDS à travers le schéma directeur « développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » (SD DD&RSE) 2024-2030
- Pilotage de l'établissement : moderniser l'environnement numérique et le pilotage des ressources humaines en vue du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE).